

209C0284  
FR0010160564-FS0100

18 février 2009

**Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ORCHESTRA-KAZIBAO**

(Euronext Paris)

**Complément à D&I 209C0260 du 13 février 2009**

Par courrier du 17 février 2009, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce, Monsieur Pierre Mestre et les personnes agissant de concert déclarent les objectifs qu'ils entendent poursuivre vis-à-vis de la société ORCHESTRA-KAZIBAO pour les douze mois à venir.

Il précise à cet égard qu'il agit de concert avec Madame Chantal Mestre, la société Financière Mestre et la société Imm Be Ge SARL & Co, constituant ensemble le groupe familial Mestre.

Le groupe familial Mestre n'agit pas de concert avec d'autres tiers, personnes physiques ou morales.

Le groupe familial Mestre envisage de poursuivre ses acquisitions des titres d'ORCHESTRA-KAZIBAO en fonction des opportunités du marché.

Le groupe familial Mestre n'envisage pas de prendre le contrôle de la société ORCHESTRA-KAZIBAO.

Monsieur Pierre Mestre a été nommé président de la société ORCHESTRA-KAZIBAO par délibération du conseil d'administration de la société en date du 2 août 2001.

Il n'entre pas dans les intentions du concert d'obtenir des postes d'administrateurs nouveaux en plus des postes que Monsieur Pierre Mestre et Madame Chantal Mestre occupent déjà depuis le 2 août 2001, au conseil d'administration d'ORCHESTRA-KAZIBAO. »